



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2018-082

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2018

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

- 03-2018-08-31-001 - Décision n° 2669/2018 de délégation générale de signature au directeur adjoint, au responsable du pôle Pilotage et Ressources, ainsi qu'au responsable de la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public (2 pages) Page 3
- 03-2018-08-31-002 - Décision n° 2670/2018 de délégations spéciales de signature pour la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public (2 pages) Page 6
- 03-2018-08-31-003 - Décision n° 2671/2018 de délégations spéciales de signature pour le pôle Fiscalité et Comptes publics (4 pages) Page 9
- 03-2018-08-31-004 - Décision n°2672/2018 de délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources (2 pages) Page 14

03_Préf_Préfecture de l'Allier

- 03-2018-08-31-006 - Extrait de l'arrêté n°2683-2018 du 31 août 2018 conférant délégation de signature à M. le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité (3 pages) Page 17
- 03-2018-08-31-007 - Extrait de l'arrêté n°2684-2018 du 31 août 2018 conférant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Anne- Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources (2 pages) Page 21
- 03-2018-08-31-008 - Extrait de l'arrêté n°2685-2018 du 31 août 2018 conférant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur (1 page) Page 24

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2018-08-31-001

Décision n° 2669/2018 de délégation générale de signature
au directeur adjoint, au responsable du pôle Pilotage et
Ressources,
ainsi qu'au responsable de la mission départementale
Risques-Audit et Immobilier public



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 31 août 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ALLIER**

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision n° 2669/2018 de délégation générale de signature
au directeur adjoint, au responsable du pôle Pilotage et Ressources,
ainsi qu'au responsable de la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public**

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai 2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

M. François BARRAS, administrateur des finances publiques, directeur adjoint,

Mme Anne-Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle Pilotage et Ressources,

Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale Risques-Audit et Immobilier Public,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.



Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2018-08-31-002

Décision n° 2670/2018 de délégations spéciales de
signature
pour la mission départementale Risques-Audit et
Immobilier public



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 31 août 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ALLIER**

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision n° 2670/2018 de délégations spéciales de signature
pour la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public**

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de
l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai
2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des
Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



Délégation est donnée à **Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable départementale Risques-Audit et correspondante départementale de la politique immobilière de l'État, pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.

Audit

Délégation est donnée à :

Mme Lisa LUCCIONI, inspectrice principale des finances publiques,
M. Jean-Philippe VION, inspecteur principal des finances publiques,

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission d'audit, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, y compris concernant :

- la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ;
- la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs.

Cellule qualité comptable (CQC)

Délégation est donnée à **M. Guillaume LEVEQUE**, inspecteur des finances publiques, pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa mission.

Communication

Délégation est donnée à **Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS**, administratrice des finances publiques adjointe, pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.

Service local du Domaine

Délégation est donnée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission à :

M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
M. Philippe BERTRAND, inspecteur des finances publiques.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2018-08-31-003

Décision n° 2671/2018 de délégations spéciales de
signature
pour le pôle Fiscalité et Comptes publics



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 31 août 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ALLIER**

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision n° 2671/2018 de délégations spéciales de signature
pour le pôle Fiscalité et Comptes publics**

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de
l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai
2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des
Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division.

Assiette des professionnels

Délégation est donnée à **Mme Jacqueline COGNET**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Affaires juridiques et contentieux

Délégation est donnée à :

Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des finances publiques
Mme Annick VILLARD, inspectrice des finances publiques
M. Patrick DUFOUR, inspecteur des finances publiques
M. Julien BIZEBARRE, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Contrôle fiscal

Délégation est donnée à :

Mme Laurence ROGER DE GARDELLE, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

2. Pour la Division Assiette des particuliers, Missions foncières et patrimoniales

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Pascale CALMON-QUERSIN**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal.

Délégation est donnée à :

Mme Valérie CHANUDET, inspectrice des finances publiques
M. Didier DE SEVERAC, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

3. Pour la Division des collectivités locales

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Céline POTERON**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal.

Gestion et animation du secteur local, Qualité comptable, Expertise et soutien juridique

Délégation est donnée à :

Mme Julie AUDOLY, inspectrice des finances publiques
Mme Emmanuelle LAMADON, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

FDL / Avances aux collectivités locales / Contrôle budgétaire

Délégation est donnée à :

Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des finances publiques
Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Modernisation / Dématérialisation et monétique / Chargée de clientèle CDC-DFT

Délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène MAGNET**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Pour les activités liées à la Caisse des dépôts et consignations, cette délégation s'exerce, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. Philippe BAUDIER dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.

4. Pour la Division recouvrement tous produits et action économique

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **M. Nicolas RAY**, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Recouvrement des créances de toute nature, Animation, Contentieux-expertise

Délégation est donnée à :

Mme Virginie IGIER, inspectrice des finances publiques
M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques
M. Fabien BLANC, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Huissiers

Délégation est donnée à :

M. Patrick MATHIEU, inspecteur des finances publiques
Mme Laurence TAUVERON, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Expertise économique et financière, CCSF / Surendettement / Casinos

Délégation est donnée à **M. Thomas AUDOLY**, inspecteur des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

5. Pour la Division comptabilité et autres opérations de l'Etat

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Véronique MATHEVET**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division.

Centralisation PNC DFT

Délégation est donnée à **M. Eric MARGOLLE**, inspecteur des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Il reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

6. Pour le secteur des régies Etat et des collectivités locales

Délégation est donnée à **M. Eric MONDUC**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2018-08-31-004

Décision n°2672/2018 de délégations spéciales de
signature
pour le pôle Pilotage et Ressources



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 31 août 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ALLIER**

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision n°2672/2018 de délégations spéciales de signature
pour le pôle Pilotage et Ressources**

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de
l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai
2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des
Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division des Ressources humaines

Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques

2. Pour la Division Stratégie et Ressources budgétaires

M. Claude VILLARD, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Ressources budgétaires et Logistique

Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques

Stratégie, Structures, Emplois et Contrôle de gestion

Mme Sandrine MENAGE, inspectrice des finances publiques

Assistante de prévention

Mme Lucie COLOMB, inspectrice des finances publiques

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018.

Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-08-31-006

Extrait de l'arrêté n°2683-2018 du 31 août 2018 conférant
délégation de signature à M. le Directeur de la Citoyenneté
et de la Légalité

PREFECTURE
DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°2683-2018 du 31 août 2018 conférant délégation de signature à M. le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité

ARTICLE 1er – **A compter du 17 septembre 2018**, délégation est conférée à **M. Hervé DESGUINS**, directeur de la citoyenneté et de la légalité, pour signer, dans la limite des attributions de son service :

- les pièces et correspondances ne comportant pas décision administrative ;
- les visas des factures et mémoires ;
- les mémoires en défense auprès du tribunal administratif en cas d'absence ou d'empêchement de M. le secrétaire général.

ARTICLE 2 – **M. Hervé DESGUINS**, directeur de la citoyenneté et de la légalité, reçoit, en outre, délégation pour la signature des pièces et actes énumérés ci-après :

- Visa de documents annexés aux décisions préfectorales.

- Élections :
 - liste des électeurs appelés à participer à des élections professionnelles ;
 - récépissés de déclarations de candidatures aux élections politiques et professionnelles.

- Circulation :
 - autorisations de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi ;
 - autorisations d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;
 - conventions permis à 1 €;
 - limitation de validité de permis de conduire sur avis de la commission médicale compétente ou des médecins consultants agréés hors commissions médicales ;
 - suspension de permis de conduire jusqu'à 6 mois ;
 - conventions d'habilitation et d'agrément des professionnels au titre du système d'immatriculation des véhicules ;
 - mandats, bordereaux et pièces comptables se rapportant aux affaires traitées par sa direction ou concernant la régie des recettes jusqu'à sa clôture.

- Identité – Étrangers :
 - passeports français relevant de la compétence du préfet de département ;
 - oppositions à la sortie du territoire ;

- interdiction de sortie de territoire pour radicalisation ;
- visa de passeports étrangers ;
- récépissés de dépôt des demandes de cartes de séjour ;
- récépissés au titre de l'asile ;
- titres de séjour aux étrangers (accords ou refus) ;
- autorisations provisoires de séjour ;
- documents de circulation pour les étrangers mineurs, titres d'identité républicains, titres de voyages pour les étrangers justifiant du statut de réfugiés, documents relatifs aux voyages collectifs pour les étudiants étrangers mineurs.

➤ **Funéraire :**

- autorisations de transport de corps à l'étranger ;
- dérogations au délai de 6 jours pour les inhumations ;
- dérogations au délai de 6 jours pour les crémations.

➤ **Divers :**

- récépissés de déclarations de marchands ambulants, colporteurs, brocanteurs ;
- cartes professionnelles ;
- récépissés de déclaration d'exploitation de local d'enseignement de la danse ;
- attestation de délivrance d'un permis de chasser.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hervé DESGUINS**, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par les chefs de service et de bureau désignés ci-après, **chacun dans la limite des attributions de son service et, en cas d'urgence, concurremment à :**

➤ **M. Joël ROUCHEZ**, attaché hors classe, chef du service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales - chef de bureau du conseil et du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat ;

➤ **Mme Stéphanie COSSE**, attachée, cheffe du bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres ;

➤ **Mme Claire ESPIE**, attachée, cheffe du bureau de la nationalité et des étrangers.

ARTICLE 4 – En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS** de **M. Joël ROUCHEZ**, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par **M. Jean-François BOYER**, attaché hors classe, chef du bureau du conseil et du contrôle de légalité, urbanisme , **dans la limite des attributions de son bureau.**

ARTICLE 5 – En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS** de **M. Joël ROUCHEZ**, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par **Mme Sylvie GUIROUX**, attachée, cheffe du bureau de l'intercommunalité et de la réforme territoriale, **dans la limite des attributions de son bureau.**

ARTICLE 6 – En cas d’absence ou d’empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS** et de **Mme Stéphanie COSSE**, la délégation de signature conférée par l’article 2 du présent arrêté sera exercée par **Mme Isabelle HUWER**, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe de bureau – cheffe de la section « élections et réglementation » **dans la limite des attributions de sa section.**

ARTICLE 7 – En cas d’absence ou d’empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS** et de **Mme Stéphanie COSSE**, la délégation de signature conférée par l’article 2 du présent arrêté sera exercée par **M. Séraphin ASENSIO**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe de bureau – chef de la section « appui à la délivrance des titres » **dans la limite des attributions de sa section.**

ARTICLE 8 – En cas d’absence ou d’empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS**, de **Mme Stéphanie COSSE** et de **Mme Isabelle HUWER**, la délégation de signature conférée par l’article 2 du présent arrêté sera exercée par **M. Séraphin ASENSIO**, **dans la limite des attributions du bureau.**

ARTICLE 9 – En cas d’absence ou d’empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS**, de **Mme Stéphanie COSSE** et de **M. Séraphin ASENSIO**, la délégation de signature conférée par l’article 2 du présent arrêté sera exercée par **Mme Isabelle HUWER**, **dans la limite des attributions du bureau.**

ARTICLE 10 – En cas d’absence ou d’empêchement simultané de **M. Hervé DESGUINS** et de **Mme Claire ESPIE**, délégation de signature est donnée à **Mme Céline RONZEL**, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du bureau des étrangers et de la nationalité ; à l’effet de signer les pièces, énumérées à l’article 2, **dans la limite des attributions du bureau.**

ARTICLE 11 – **Mme Angélique GRULOOS**, **Mme Martine COUMONT** et **Mme Jacqueline BAYARD** de la mission budgétaire et financière sont habilitées à valider dans l’application ministérielle NEMO les expressions de besoins et les constatations du service fait après signature par les délégataires susvisés.

ARTICLE 12 – Les dispositions de l’arrêté n°944-2018 du 27 mars 2018 sont abrogées à compter du 17 septembre 2018.

ARTICLE 13 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Moulins, le 31 août 2018

La Préfète,

Signé
Marie-Françoise LECAILLON

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-08-31-007

Extrait de l'arrêté n°2684-2018 du 31 août 2018 conférant
délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité
générale de l'Etat à Mme Anne-
Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques
adjointe, directrice du pôle
pilotage et ressources

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°2684-2018 du 31 août 2018 conférant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Anne-Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques adjointe, à effet de :

- ☞ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;
- ☞ recevoir les crédits des programmes suivants :
 - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »
 - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
 - n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
- ☞ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques adjointe, à effet de :

- ☞ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction départementale des finances publiques de l'Allier.

Article 3 : Demeurent réservés à la signature de la préfète de l'Allier :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;

- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 4 : Mme Anne-Laure BOUVIER peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et le directeur départemental des finances publiques de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 31 août 2018

La Préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-08-31-008

Extrait de l'arrêté n°2685-2018 du 31 août 2018 conférant
délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°2685-2018 du 31 août 2018 conférant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur

Article 1er : Délégation est donnée à M. Philippe BAUDIER, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Anne-Laure BOUVIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources, et à M. Claude VILLARD, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de leurs attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et le directeur départemental des finances publiques de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 31 août 2018

La Préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON